

Conseil consultatif
Résumé de la réunion

tenue le 13 novembre 2023



Membres du conseil consultatif présents

Angela Jorns	Fairphone
Benitha Tambwe (au nom de Paul Mabolia)	CTCPM
Holger Grundel	Sources Levin
Nicole Hanson	LME
Jose Diemel	Consultant indépendant
Richard Robertson	RMAC Global
Olivier Delafoy	Exploitation minière et entreprises
Sebastian Vetter	Auruvum

Membres du conseil consultatif absents

Auguste Mutombo	IDAK
Brieuc Debontridder	Auteur et photographe
Jaimie Wallisch (au nom de Jared Connors)	Assentiment
Hugh Brown	Photographe
Nikolaus McLachlan	Le cobalt au service du développement
Stacy Hope [Président]	Les femmes dans l'industrie minière au Royaume-Uni

Membres du Secrétariat de l'AFC présents

Antoine Kasongo	The Impact Facility
Candice Jumwa	
David Sturmes	
Laura Gerritsen	

Abréviation	Définition
CC	Conseil consultatif
FAC	Comité d'attribution des fonds

ACE	Alliance équitable pour le cobalt
SST	Santé et sécurité au travail

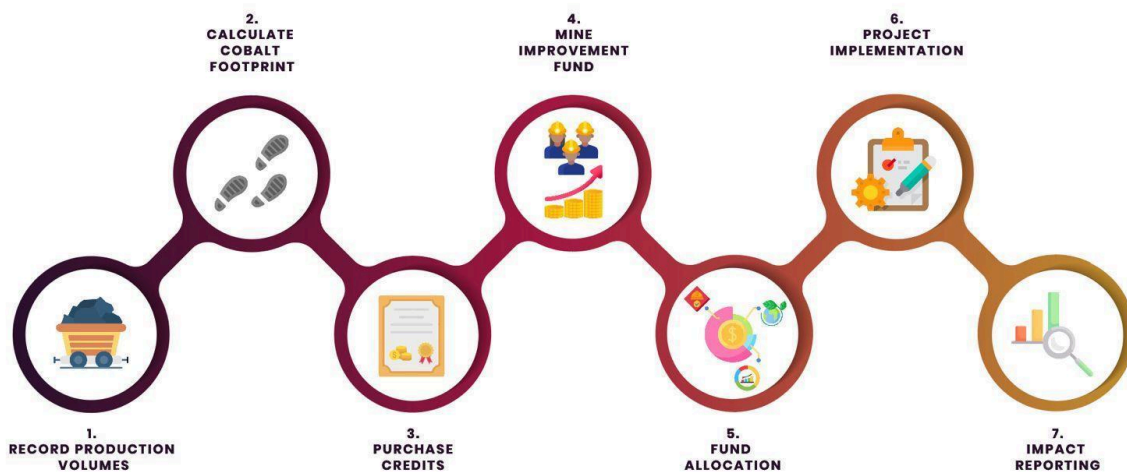
Ordre du jour de la réunion

- Crédits miniers responsables
- Rapport de suivi et d'évaluation (état de référence et état actuel)
- Stratégie actualisée de l'ACE
- Rapport annuel 2023
- Divers

Crédits miniers responsables

- Avec le lancement du Fairphone 5 en août 2023, l'ACE et Fairphone ont lancé un projet pilote de crédit minier responsable pour le cobalt, proportionnel à la quantité de cobalt contenue dans le téléphone, afin d'investir dans l'amélioration du site minier de Kamilombe.
- L'équipe locale de l'ACE a mis en place un système de suivi du cobalt pour comprendre les volumes de production des dix puits pilotes (sur les plus de 250 puits que compte le site), en passant par le lavage du minerai et jusqu'aux dépôts. Les sites pilotes se sont maintenant étendus à plus de 30 puits. Depuis le début du suivi, la FCA a enregistré environ 70 tonnes de matériaux.
- Fairphone a payé 5 000 dollars par crédit (ce qui équivaut au prix moyen du cobalt au cours des trois dernières années), dépensant au total un peu plus de 12 000 dollars pour environ 2,5 tonnes de matériaux. Dans le cadre de ses communications externes, Fairphone déclare : "Nous (Fairphone) représentons 100 % du cobalt utilisé dans la batterie en achetant des crédits de cobalt, qui soutiennent l'amélioration des conditions de travail des mineurs artisanaux de cobalt en RDC". Pour donner un ordre d'idée, cela a augmenté le prix du téléphone Fairphone de 17 cents pour 100 % de l'empreinte de cobalt.
- Avec une moyenne estimée à 6 kg de cobalt par batterie de véhicule électrique (VE), cela se traduit par une augmentation de 30 \$ du prix par véhicule qui serait payable au programme du CMR si une entreprise vise à compenser 100 % de sa consommation de cobalt.

- La FCA considère qu'un investissement de 10 % de la consommation de cobalt d'une entreprise dans le CMR est le niveau minimum d'entrée étant donné que l'on estime à 10 % la part de cobalt ASM sur le marché, mais un investissement de 100 % reste le bienvenu et est encouragé.
- Le projet pilote permettra d'affiner le système, en commençant par Kamilombe, mais avec l'ambition de l'étendre à d'autres sites miniers et, à l'avenir, à d'autres minerais. À mesure que les conditions s'amélioreront, la quantité de minerais ASM produits de manière responsable sur le marché augmentera. Le système complète les ambitions de la FCA en matière de professionnalisation des sites miniers ASM.
- Les entreprises participantes peuvent rendre compte de leur utilisation de cobalt et de l'exposition latente à l'ASM par ce biais.
- Les recettes provenant de la vente des crédits seront conservées dans un fonds géré par The Impact Facility (TIF) et réservées aux actions d'amélioration continue classées comme prioritaires par la coopérative par l'intermédiaire du Comité d'attribution des fonds (FAC). Le FAC est en train de finaliser sa structure de gouvernance.
- Le système de crédit comprend sept étapes différentes, résumées ci-dessous :



- Le site minier de Kamilombe répond à toutes les exigences minimales, alignées sur les modules 1, 2 et 3 du CRAFT qui soulignent la légitimité des sites miniers lorsqu'il n'existe pas de sites légaux ; il n'existe actuellement aucun site ASM légal en RDC.

- La FCA souhaiterait être soutenue dans l'affinement des revendications et des communications liées au mécanisme afin d'éviter toute allégation d'écoblanchiment, la principale critique du système de crédit carbone. La FCA souhaite s'assurer que le système de crédit est bien compris et qu'il n'empêche pas les entreprises en aval d'exercer leur diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.
- Le projet pilote avec Fairphone est basé sur un contrôle de deuxième partie par le TIF, mais au fur et à mesure que le mécanisme se développe, le contrôle de troisième partie sera effectué par une partie externe, de préférence une entreprise locale, mais aussi une organisation internationale en l'absence de la première.
- Il convient de noter que le TIF ne suit pas les matériaux une fois qu'ils ont quitté le site minier ; il ne suit que la production à travers les différents puits, qui sont suivis par le biais des registres de production au niveau du dépôt. Quelques négociants participent à ce système et divulguent les quantités qu'ils ont achetées dans les puits, vérifiées par des reçus d'achat qui conduisent à la création de crédits disponibles.
- TIF espère commencer avec des ventes supplémentaires de CMR au premier trimestre 2024, une fois que plus de 100 tonnes de minerais seront disponibles. Les volumes ne sont pas basés sur les volumes de minerai mais plutôt sur la teneur en cobalt, pour laquelle les estimations du gouvernement indiquent une pureté de cobalt de 5 % à Kamilombe. Lorsqu'elle sera à l'échelle, la FCA vise à vérifier la teneur en cobalt sur la base d'échantillons, mais pour l'instant, elle s'appuie sur l'estimation du gouvernement.
- L'ACE est en train de finaliser les termes de gouvernance avec les personnes déjà sélectionnées et prévoit d'allouer des fonds pour la mise en œuvre du projet soit à la fin de l'année, soit au début du mois de janvier. Tout contrat destiné à la mise en œuvre du projet du CMR fera l'objet d'un contrôle préalable de la FCA et d'un contrôle KYC.

De plus amples informations sur le mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.faircobaltalliance.org/approach/responsible-cobalt-credits/>

Discussion du Conseil d'administration

- Le CC a félicité l'ACE pour le lancement du mécanisme
- Il est important que Fairphone indique dans sa communication publique que sa contribution au CMR est distincte de sa contribution de membre à l'ACE afin d'éviter les allégations d'écoblanchiment.
- Pour une plus grande crédibilité, il est important de donner la priorité à l'assurance d'une tierce partie dans le système dès que possible.

Comment le système s'intègre-t-il dans le contrôle préalable de la chaîne d'approvisionnement en cobalt de Fairphone ?

- Fairphone a toujours supposé l'existence de cobalt ASM dans sa chaîne d'approvisionnement. Les efforts de diligence raisonnable des fournisseurs de l'entreprise ont prouvé qu'une partie du cobalt contenu dans leurs produits provenait de la RDC, et comme l'entreprise ne peut pas retracer le cobalt jusqu'à l'entreprise industrielle exacte dans le pays, elle fait cette supposition.
- Dans le cadre des efforts de diligence raisonnable, Fairphone se concentre sur l'étape 3 de l'annexe de l'OCDE : la prévention et la remédiation des risques identifiés en aval, d'où les raisons de la cofondation de l'ACE comme moyen de mettre en œuvre des efforts de remédiation en amont.

Comment les parties prenantes ont-elles réagi au CMR ?

- La plupart des parties prenantes qui se sont engagées ou qui ont fourni des informations en retour ont déclaré que le régime constituait une solution pragmatique pour la chaîne d'approvisionnement en cobalt, qui est extrêmement complexe.
- Aucune allégation d'écoblanchiment pour l'instant.

Comment le gouvernement l'a-t-il reçu ?

- Sur le terrain, SAEMAPE est impliqué dans le suivi de la production et participe sans droit de vote au comité d'allocation des fonds (FAC).
- La perspective de générer des recettes plus importantes grâce à ce système est prometteuse pour le gouvernement local ainsi que pour la CTCPM, qui est au courant du système et continue d'être mise à jour.
- Le gouvernement considère que ce travail est distinct du sien, mais il s'aligne sur sa demande d'augmentation des investissements internationaux dans le secteur.

À la lumière de l'expérience de Fairphone, quelles sont les difficultés liées au calcul de l'empreinte cobalt d'une entreprise ?

- Pour Fairphone, il est relativement facile de calculer l'empreinte de l'entreprise car elle dispose d'une déclaration de matériaux complète pour tous les produits, ce qui permet de connaître la quantité de cobalt contenue dans chaque produit. Fairphone peut calculer la quantité que l'entreprise prévoit de vendre tout au long de l'année et la comparer à la quantité effectivement vendue à la fin de l'année.
- De nombreuses entreprises ne disposent pas d'une déclaration de matériaux complète pour leurs produits et, lorsqu'elles en ont une, elles doivent en établir une

pour chacun de leurs nombreux produits, ce qui peut s'avérer un processus complexe pour les entreprises de plus grande taille.

- Ce que l'entreprise dit à propos de son achat de crédit (déclaration publique) doit être lié à son empreinte en cobalt (10 % ou 100 % pour un produit ou plusieurs produits, voire tous) afin d'éviter que les investissements des CMR ne soient perçus comme des contributions à des œuvres de bienfaisance.
- Les orientations de l'OCDE sur l'ASM et la lutte contre le travail des enfants (CLR) recommandent explicitement de s'associer à des actions collectives ; l'ACE est l'un de ces mécanismes.
- Les efforts de diligence raisonnable de l'entreprise doivent être proportionnels à sa capacité à prendre des mesures et à contribuer aux améliorations en aval ; il est donc approprié de coupler l'achat de crédits à l'empreinte de l'entreprise. Une grande entreprise de VE a une empreinte plus importante qu'une petite entreprise et devrait donc contribuer davantage au mécanisme.
- L'ACE a déjà développé l'idée avec l'OCDE, qui soutient le mécanisme, et lors de la session 2023 de l'OCDE en avril, elle a organisé une session pour présenter le système aux participants.

Y a-t-il d'autres membres de l'ACE qui ont soutenu cette initiative ?

- Il n'y en a pas en dehors de Fairphone pour le moment.
- Signify a exprimé son intérêt pour le programme et l'ACE discute activement avec d'autres entreprises non membres (il est prématuré de les nommer), telles que de grandes entreprises automobiles et électroniques, afin de les encourager à participer au programme.

Comment le FAC fonctionne-t-il en collaboration ou séparément de l'ACE ? On peut avoir l'impression que les fonds font partie de l'ACE.

- 100% de l'argent reçu de la vente de crédits à Fairphone sera dépensé pour les projets d'impact sur le terrain. Les fonds généraux de l'ACE financeront la gestion du projet pour le moment, y compris le paiement des fournisseurs de services tiers et la mise en œuvre du projet.
- Dans le cadre d'une place de marché, l'ACE pourrait introduire des frais de gestion pour couvrir les coûts d'audit et de gestion de projet, de sorte que les ventes réelles de crédits soient toujours affectées à l'impact sur le terrain et aux coûts des produits et services de tiers.
- Étant donné que le projet pilote est un petit investissement, l'ACE s'appuiera sur le rapport d'audit financier annuel du TIF pour vérifier l'état financier des crédits de cobalt responsables. L'évaluation de l'impact du CMR s'appuiera sur l'évaluation S&E

de 2024 pour fournir des points de données supplémentaires, de sorte qu'il y ait un élément d'évaluation par une tierce partie.

Quels sont nos projets, au-delà de l'adhésion à la FCA, pour étendre le mécanisme au-delà du projet pilote avec Fairphone ?

- La séparation entre les priorités de l'ACE et celles des mineurs en matière d'investissement dans l'impact se résume à leur degré d'autodétermination. L'ACE est, dans une large mesure, impliquée dans la conception des interventions sur le terrain. La plupart des interventions ont été basées sur l'évaluation des besoins locaux par le biais du S&E et de l'étude initiale. Au sein du FAC, les 10 membres votants excluent la coopérative et la FCA ; notre participation vise à faciliter l'engagement. À l'avenir, 30 % de tous les financements iront à des projets centrés sur les femmes, dans un souci d'inclusivité.

Des discussions supplémentaires seront nécessaires pour déterminer si les ventes de crédits seront limitées aux membres de l'ACE et, dans la négative, comment les crédits, lorsqu'ils sont achetés par des non-membres de l'ACE, peuvent l'indiquer.

Rapport de suivi et d'évaluation (Etude de base et état actuel)

- Les chaînes de résultats ont été conçues et développées en partenariat avec les sources Levin et mises en œuvre par le biais de différentes enquêtes de perception.
- Les domaines prioritaires sont les suivants : 1) favoriser un développement économique inclusif, 2) remédier au travail des enfants et 3) permettre des conditions de travail sûres et dignes.
- Les facteurs favorables à cet égard sont les suivants : 1) attirer les investissements du secteur de la finance mixte, 2) accroître l'acceptation de l'industrie pour le cobalt ASM, et 3) faciliter la collaboration à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement.
- Trois enquêtes de perception différentes (en français et en swahili) ont été menées auprès de trois groupes différents : les membres de la communauté, les mineurs sur le site et les lavandières. Les résultats de ces enquêtes ont été présentés dans le rapport d'enquête de base.
- Les principales données de la rubrique Démographie et expérience professionnelle sont les suivantes :
 - L'âge médian des mineurs est de 35 ans,
 - La majorité des mineurs ont entre 20 et 57 ans et travaillent en moyenne depuis 6 ans sur le site de la mine, certains mineurs déclarant avoir travaillé jusqu'à 30 ans sur le site de la mine.

- La majorité des mineurs de la région sont originaires de Kolwezi et ont terminé l'école secondaire.
- La plupart des mineurs (70 %) ont déclaré que l'exploitation minière avait eu un impact positif sur leur vie.
- Les principaux accidents sur le site sont les glissements de terrain, les effondrements de tunnels et les chutes de pierres ; de nombreux mineurs (70 %) ont été témoins d'accidents mortels.
- Nombreux sont ceux qui connaissent la nécessité et l'importance des EPI, mais l'adoption des EPI doit encore s'améliorer, notamment en ce qui concerne le port du casque.
- Le taux de satisfaction des lavandières utilisant des EPI quant à leur sécurité au travail est élevé.
- Les principaux éléments du processus de commercialisation des minéraux sont les suivants :
 - Un pourcentage élevé de mineurs (80 %) se sentent trompés par les négociants locaux en ce qui concerne le prix des minéraux. Ils pensent que les mesures de pureté sont intentionnellement inexactes.
 - Les mineurs ont formulé les recommandations suivantes pour améliorer le secteur : 1) un meilleur prix d'achat du cobalt et 2) des mesures de classement du minerai et un étalonnage des balances équitables.
- L'enquête comportait également une section de données sur les revenus, comparant les revenus des mineurs avant et après l'exploitation, mais les données étaient très irrégulières, d'où la difficulté d'obtenir des informations statistiquement pertinentes sur cette partie.
 - Pour atténuer ce problème, l'ACE devra réaliser une étude plus approfondie des revenus sur l'historique du prix du cobalt, en le comparant aux revenus des mineurs au fil du temps, afin de parvenir à une conclusion définitive.
 - L'ACE s'est associée à un négociant international en matières premières et l'équipe recueille des données mensuelles sur les prix dans l'espoir de disposer de points de données mensuels à utiliser comme référence pour les revenus.
- Les résultats de l'enquête de référence ont été utilisés pour élaborer la stratégie 2024 - 2026.
- La prochaine enquête, qui sera lancée en février 2024, abordera cette question de manière plus granulaire et ses résultats seront publiés dans le rapport annuel 2024.

- Les résultats de ce prochain rapport de suivi et d'évaluation seront diffusés à tous les universitaires et parties prenantes intéressés (locaux et internationaux) afin de permettre un apprentissage inter-programmes.
- Le TIF a pour objectif de réaliser un rapport d'impact annuel. Le suivi et l'évaluation fournissent une base de référence sur ce que la FCA peut faire et prioriser avec des ressources financières limitées.

Retour d'information du CC

- Le CC estime qu'il s'agit d'un travail important pour mesurer l'impact des interventions de l'ACE sur le site minier et les communautés environnantes.

Stratégie actualisée de la FCA

- L'équipe de la FCA a utilisé les mois de juillet, août et septembre pour examiner les progrès réalisés par la FCA par rapport aux objectifs fixés lors de sa création et pour tirer des enseignements des activités mises en œuvre. Le mois d'août 2023 a marqué le troisième anniversaire de la création de la FCA.
- La FCA a maintenant été en mesure de reformuler ses ambitions conformément à l'objectif global de contribuer à une transition énergétique juste et inclusive. Notre travail se concentre sur quatre domaines :
 - Une ASM équitable et sûre
 - Remédiation et prévention du travail des enfants
 - Résilience économique
- tous liés à l'objectif d'habilitation :
 - La participation de la chaîne de valeur est un élément clé qui différencie le FCA en tant qu'initiative multipartite, car ce n'est que par une action collaborative que nous pouvons apporter des changements à l'échelle du secteur et permettre l'acceptation par le marché du cobalt ASM.

Réflexion sur le budget

- Le budget 2024 est inférieur à celui de 2023 car le financement pluriannuel du gouvernement néerlandais prend fin en 2023, même si les contributions de coopération restent stables.
- La FCA n'a pas été en mesure d'obtenir un financement institutionnel en raison des fenêtres de demande de propositions (RFP) qui tombent généralement vers la fin de l'année, y compris l'application EPRM et l'opportunité de financement de l'USAID par l'intermédiaire de l'ATI, où jusqu'à 4 millions de dollars sont disponibles pour le financement de projets.

- Le CC conseille de consulter le diaporama sur l'allocation budgétaire. Le diaporama met également en évidence des activités supplémentaires qui peuvent être réalisées avec un budget supplémentaire (actuellement non disponible dans le budget 2024). Quoi qu'il en soit, les efforts de collecte de fonds se poursuivront tout au long de l'année 2024.

- Les indicateurs Northstar sont pris en compte dans le cadre de la stratégie 2024 - 2026
 - 15 000 personnes (au moins 2 sites miniers) bénéficiant d'une amélioration de la SST
 - 3 000 personnes bénéficiant d'une meilleure éducation financière
 - 600 ans d'activités de soutien à l'enfance et à la jeunesse. Pour tout enfant intégré dans le mécanisme CLR, l'ACE s'engage à le soutenir jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 16 ans. L'ACE souhaite que la somme globale de l'aide pluriannuelle s'élève à 600 ans au total.
 - 2 millions d'euros de contributions du secteur privé et le modèle du CMR a été étendu à plus de 10 entreprises.

L'ACE procédera à une évaluation en fin d'année pour vérifier les progrès accomplis.

- Plaidoyer de l'ACE L'ACE agit de plus en plus comme une plateforme de plaidoyer et un partenaire de connaissance, prenant le temps de s'exprimer lors d'événements locaux et internationaux et engageant différents types de journalistes sur la valeur socio-économique du secteur. La raison en est la conviction que l'investissement (en millions) dans le secteur est nécessaire à l'amélioration économique et sociale des personnes qui dépendent du secteur pour leur subsistance. À ce titre, l'équipe a dépensé environ 20 000 dollars en déplacements tout au long de l'année et s'interroge actuellement sur la valeur des efforts consacrés à cette communication externe et se demande s'il ne vaudrait pas mieux les consacrer à l'investissement dans les EPI et à d'autres activités sur le terrain.
- Afin d'établir des priorités en matière d'engagement, l'ACE souhaiterait que le CC l'aide à identifier les parties prenantes pertinentes pour soutenir la réalisation stratégique de ses objectifs d'impact.

Discussion du Conseil Consultatif

Quelles sont les priorités en matière de prévention des glissements de terrain ?

- L'une des activités prioritaires essentielles déjà en cours est la couverture des puits pour prévenir les inondations de la mine. Pour les questions plus complexes, telles que

l'excavation pilote du site, la profondeur légale de la fosse dans l'ASM étant de 30 m, l'ACE est désireuse de piloter une fois que les efforts de légalisation du site minier ont été approuvés. La fortification des puits pour éviter l'effondrement des tunnels sera également envisagée à l'avenir.

- Nos activités sur le site minier sont soumises à d'énormes restrictions tant que Kamilombe n'est pas un site minier légal, d'où les discussions en cours avec la Gecamines pour permettre à Kamilombe d'obtenir un statut légal.

Les considérations sur le budget 2024 ne concernent-elles que Kamilombe ?

- Les fonds engagés sont tous destinés au site minier de Kamilombe.
- Toutefois, en fonction de l'issue des propositions actuelles, nous pourrions être en mesure de déménager vers un nouveau site minier ou être contraints d'arrêter les travaux à Kamilombe.

La gouvernance du fonds de crédit est-elle liée aux efforts de l'ACE ?

- Les quatre domaines d'amélioration prioritaires sont liés et contribuent à la professionnalisation des sites miniers.
- Les crédits sont le résultat direct du volume de production de la mine ; il est donc impératif d'en faire une initiative de base informée par les membres de la communauté minière.
- Le FAC est représentatif de la main-d'œuvre et, en raison des domaines d'investissement prédéfinis, la coopérative et l'ACE (membres sans droit de vote du FAC) auront un droit de veto sur les propositions d'investissement. Toutes les propositions d'amélioration des mines devront clairement avoir un impact mesurable et être mises en œuvre dans les six mois, entre autres considérations.
- Si ce n'est pas le cas, l'ACE et la coopérative minière peuvent renvoyer une proposition d'investissement au membre votant de la FAC, en expliquant les raisons et les actions qui doivent être entreprises pour que la proposition soit adoptée.
- Au fur et à mesure que les ventes de crédits de cobalt responsables augmenteront, le FCA réduira le financement général des améliorations de la mine. Les revenus générés par les ventes de crédits permettront d'obtenir un score plus élevé par rapport aux critères de RMI, ce qui limitera progressivement l'implication directe de la FCA sur le site et permettra de donner la priorité aux activités de la FCA sur d'autres sites miniers qui obtiennent un score moins élevé dans le cadre.

- La FCA cherche à se doter d'un directeur dédié à la FCA à plein temps. Idéalement, il s'agit d'un ressortissant congolais ou francophone ; l'équipe est également ouverte à une personne basée en Europe (Royaume-Uni ou Bruxelles) désireuse de faciliter le travail à distance. Un directeur basé à Bruxelles peut aider l'équipe à acquérir un avantage stratégique auprès des gouvernements européens et des principales ONG.